

ACN Premier Plus - Tarifs des communications nationales

Tarifs en vigueur à partir du 4 novembre 2024

Pourquoi ne pas souscrire à l'Abonnement téléphonique ACN avec l'option ACN Premier Plus ; vous n'aurez ainsi plus qu'une seule et même facture de la part d'ACN pour tous vos frais mensuels. Tarifs indiqués en € TTC (TVA de 20%). Tous les frais mensuels sont facturés à l'avance.

Frais mensuels

Avec Abonnement téléphonique ACN (lignes analogiques)	32,00
Avec Abonnement téléphonique ACN (RNIS)	60,20
ACN Premier Plus uniquement	9,00

Les tarifs pour tous les types d'appel dont la liste figure ci-dessous sont indiqués à la minute mais sont facturés à la seconde. Un coût de mise en relation s'applique à chaque appel.

Zone locale

Coût de mise en relation		0,1088
Heures pleines	Lun-vend, de 08h00 à 19h00	0,0800
Heures creuses	Reste du temps	0,0500

Zone nationale

Coût de mise en relation		0,1088
Heures pleines	Lun-vend, de 08h00 à 19h00	0,0800
Heures creuses	Reste du temps	0,0500

Appels « fixe vers mobile »

Appels vers mobiles SFR et Orange		
Coût de mise en relation		0,2000
Heures pleines	Lun-vend, de 08h00 à 19h00	0,2000
Heures creuses	Reste du temps	0,1300
Appels vers mobiles Bouygues, Neuf ou autres		
Coût de mise en relation		0,2000
Heures pleines	Lun-vend, de 08h00 à 19h00	0,2000
Heures creuses	Reste du temps	0,1300

Les appels vers les numéros de services et lignes de données (Internet, services surtaxés) sont facturés aux taux du propriétaire du service.

Frais administratifs de retard de paiement :	7,50 €
Frais de traitement de paiement :	2,01 €
Crédit pour paiement effectué par prélèvement automatique :	2,01 €
Frais administratifs en cas de paiement rejeté	4,00 €

ACN se réserve le droit de modifier les présents tarifs.
www.myacn.eu